



**ARRETÉ MUNICIPAL
PORTANT SUR LA CIRCULATION
DANS LA GRAND'RUE**

Cérémonie de commémoration de la victoire du 08 mai 1945

- VU** les articles L 2542 -2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 ;
- VU** la décision de célébrer la commémoration du 8 mai 2017 entre 11 h et 12 h 30 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire, pour la sécurité publique et le bon déroulement de la cérémonie, d'y réglementer le stationnement et la circulation aux abords du Monument aux Morts.

ARRETE

Article 1er : En raison de la cérémonie de commémoration du lundi 8 mai 2017, la circulation des véhicules de toutes catégories sera réglementée entre la rue des Ecoles et la Grand'Rue.

Article 2 Durant la manifestation, les abords du Monument aux Morts seront temporairement barrés à toute circulation.

Article 3 Le stationnement sera interdit.

Article 4 Des panneaux de signalisation réglementaires, ainsi que des barrières seront posés par les services techniques municipaux pour permettre l'application du présent arrêté.

Article 5 Ampliation à

- Monsieur le Chef de la Brigade de la Gendarmerie d'ILLFURTH
- Monsieur le Procureur de la République à MULHOUSE
- Tribunal d'Instance de MULHOUSE
- Aux habitants

HOCHSTATT, le 04 mai 2017
Le Maire,
Michel WILLEMANN

Pour le Maire
l'Adjoint délégué

